



5TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
30 È 31 DI LUGLIU DI U 2026
5ÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
30 ET 31 JUILLET 2026

N° 2026/E5/048

Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »

OBJET : PIETRAPOLA ET LE THERMALISME CORSE ONT-ILS UN AVENIR ?

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La station thermale de Pietrapola, appelée communément « i Bagni », propriété de la Collectivité de Corse depuis 2018, constitue pour l'heure l'unique établissement thermal de notre île bénéficiant d'un agrément de l'Assurance Maladie. Vraie ressource pour le traitement des pathologies rhumatologiques, cet établissement pourrait être aujourd'hui un levier économique et sanitaire indispensable pour la commune de Lisulacciu di Fiumorbu et l'ensemble du territoire du Fiumorbu-Castellu. Nous associons dans cette aspiration d'heureuse perspective tous les autres sites corses qui restent autant de points d'interrogation ou carrément d'abandon.

Depuis son intégration au patrimoine de la Collectivité Unique en janvier 2018, ce dossier a fait l'objet de 7 questions orales, d'octobre 2018 à mai 2025, de trois motions, de février 2018 à octobre 2021, et de plusieurs délibérations, de mars 2018 à juillet 2024 : c'est dire l'importance du sujet et l'intérêt que son destin suscite auprès des élus de la Corse, toutes tendances politiques confondues.

La dernière délibération faisant état d'une réouverture des activités thermales via l'aménagement d'un chalet – je passe sur les millions investis –, dans une structure où travaillent 4 agents permanents dont la nouvelle directrice, et où les capacités d'accueil sont considérablement réduites.

À ce jour, malgré des promesses répétées d'investissements et d'engagements budgétaires, force est de constater que le site s'enfonce dans l'abandon et souffre de vols et d'une dégradation irréversible pour ce qui est du bâtiment historique.

Chacun s'accorde pour dire que la prolongation de cette fermeture fait courir le risque imminent et irréversible de la perte de l'agrément thermal.

Sans cet agrément accordé par le ministère de la Santé et la Sécurité Sociale, c'est l'avenir même de toute filière thermale publique en Corse qui se trouve définitivement compromis.

Le 2 février 2018, Francis Giudici présentait sa motion qui évoquait des éléments connus de tous, notamment les points suivants :

- Le marché des cures thermales en croissance continue vieillissement de la population
- L'évolution des orientations en matière de santé publique, médecine axée autour des 4 P, préventive, personnalisée, prédictive et participative, dans une perspective d'un bien vieillir
- L'intérêt de diversifier l'offre touristique de la destination corse
- La richesse thermique de notre pays et les caractéristiques physiques et chimiques variées, propriétés thérapeutiques médicalement reconnue, etc...

Face à ce constat d'inertie et à l'inquiétude légitime des habitants, des usagers et des élus locaux, on répond aux élus locaux, prêts à investir leurs communes dans un projet, qu'une nouvelle étude est en cours, en concertation avec la Banque des Territoires, et qu'une ouverture est prévue, a minima. Dont acte.

Mais au-delà du conjoncturel, cette situation incertaine de Pietrapola suscite toujours les mêmes interrogations :

- Quelles mesures conservatoires et d'urgence le Conseil exécutif compte-t-il engager afin de sécuriser les installations et pérenniser l'agrément médical de l'établissement ?
- Quel est le calendrier précis et le plan de financement réactualisé pour la réhabilitation complète du site et sa réouverture effective aux curistes dans des conditions optimales ?
- Quel mode de gestion (régie, DSP, SEM) l'Exécutif préconise-t-il pour assurer la pérennité et le développement de l'activité thermique à Pietrapola ?

Pietrapola devient malgré lui un symbole. Notre engagement de nationalistes corses ne peut se résoudre à le voir devenir celui d'un échec, mais au contraire un exemple de l'espoir d'émancipation que porte tout un peuple.

Son destin nous renvoie à l'avenir du thermalisme dans ce pays. En ce sens, les orientations stratégiques et politiques relatives à la filière thermique portées par l'ADEC en 2016 étaient engageantes et porteuses d'un développement économique autour d'une ressource dont notre territoire dispose depuis des siècles mais qui est désormais inexploitée. Comptez-vous concrètement relancer une filière thermalisme en Corse ?